DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 – COMPTABILITÉ

SESSION 2026

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

Document autorisé :
Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Annexes à rendre obligatoirement avec la copie :

Annexe A .....page 11/11
Annexe B .....page 11/11

UE 9 – COMPTABILITÉ
Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES (10,5 points)
DOSSIER 2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (5 points)
DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE (4,5 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Extrait d'une note technique du Conseil national de l'ordre des experts-comptables
Document 2 – Opérations courantes de la SAS ENVOILE-TOI du mois de juin 2025
Document 3 – Informations relatives aux opérations du mois de septembre 2025
Document 4 – Informations concernant l'acquisition du bateau électrique
Document 5 – Informations concernant la cession du bateau à essence
Document 6 – Extrait de la fiche Immobilisation du bateau à essence dans le logiciel comptable
Document 7 – Informations concernant la subvention
Document 8 – Mail reçu de madame GHROU de la Banque des Cimes
Document 9 – Informations concernant le mini-bus
Document 10 – Informations concernant le litige avec un ancien salarié
Document 11 – Autres opérations d'inventaire relatives aux clients

Annexes à rendre obligatoirement avec la copie :

Annexe A – Tableau préparatoire à la déclaration de TVA du mois de septembre 2025
Annexe B – Extrait de bilan de la SAS ENVOILE-TOI au 31/12/2025

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

La SAS ENVOILE-TOI est une entreprise située sur la commune de Treffort à 25 km de Grenoble dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle bénéficie de la proximité du lac de Monteynard et de son cadre unique permettant de nombreuses activités nautiques (kitesurf, ski nautique, canoë, voile, dériveur, catamaran, paddle, planche à voile, etc.).

Elle est spécialisée dans la vente de matériels de sports nautiques qu'elle achète tant en France qu'à l'étranger et qu'elle revend dans son magasin de Treffort.

En parallèle de son activité commerciale, la SAS ENVOILE-TOI propose également des prestations de location de matériels ainsi que des stages à destination d'écoles, d'associations d'étudiants, de clubs sportifs ou d'entreprises.

La SAS ENVOILE-TOI est dirigée par monsieur DIDIER qui est un ancien champion de ski nautique. À l'arrêt de sa carrière sportive, il a préparé sa reconversion en suivant des études de gestion et de comptabilité en prévision de la création de la SAS ENVOILE-TOI.

L'entreprise emploie à l'année quatre salariés et embauche des saisonniers pour faire face au pic d'activité l'été.

Face à la croissance de la SAS ENVOILE-TOI, monsieur DIDIER a engagé un plan d'investissements durant l'exercice 2025 afin de développer de nouvelles activités tout en respectant des principes sociétaux. Il a recherché les différentes sources de financement possibles.

Vous êtes assistant comptable auprès de monsieur DIDIER qui vous communique les informations suivantes :

- la SAS ENVOILE-TOI applique un taux de TVA de 20 % sur l'ensemble de ses activités ;
- son exercice comptable coïncide avec l'année civile ;
- elle n'a pas opté pour la TVA sur les débits pour ses prestations de services ;
- les numéros de TVA intracommunautaire sont toujours communiqués lors des échanges commerciaux ;
- les frais accessoires liés aux achats de marchandises sont enregistrés dans les comptes de charges par nature ;
- toutes les écritures comptables sont enregistrées dans un journal unique.

Monsieur DIDIER vous confie trois dossiers indépendants. Il vous demande de présenter clairement vos travaux et de justifier l'absence d'écriture lorsque le cas se présente.

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES
Base documentaire : documents 1, 2 et 3

Les travaux comptables dont vous avez la charge concernent l'analyse et la comptabilisation des opérations courantes de la SAS ENVOILE-TOI pour le mois de juin 2025 ainsi que la déclaration de TVA du mois de septembre 2025.

Mission n° 1 : analyse et comptabilisation des opérations courantes du mois de juin 2025.

Dans le cadre des travaux comptables, monsieur DIDIER a constitué un dossier documentaire (documents 1 et 2) reprenant certains éléments de droit comptable ainsi qu'une liste d'opérations non encore comptabilisées.

1.1. Identifier et hiérarchiser parmi les sources du droit comptable celle relative au document 1.

1.2. Exposer les conséquences de la mention relative à la TVA figurant sur la facture n° 4546 pour la SAS ENVOILE-TOI (opération du 10 juin 2025 avec le fournisseur DORNIC - document 2).

1.3. Évaluer et comptabiliser les opérations du mois de juin figurant sur le document 2.

Mission n° 2 : déclaration de TVA du mois de septembre 2025.

Le mois de septembre est une période d'activité plus calme pour la SAS ENVOILE-TOI, ce qui permet à monsieur DIDIER de planifier et de réaliser des travaux sur le site de la société. Il est donc très attentif à l'impact de ces travaux sur la TVA. Il vous sollicite pour l'aider sur ce point et vous communique les informations utiles dans le document 3. La SAS ENVOILE-TOI déclare la TVA de façon mensuelle.

1.4. Évaluer la TVA à décaisser ou le crédit de TVA au titre de septembre 2025 en complétant l'annexe A (à rendre obligatoirement avec la copie).

1.5. Comptabiliser l'écriture de liquidation de la TVA pour le mois de septembre 2025 et l'éventuel paiement prévu le 20 octobre 2025.

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT
Base documentaire : documents 4, 5, 6, 7 et 8

Afin de poursuivre le développement de son entreprise, monsieur DIDIER développe l'activité « stages découverte nautique » en lien avec les professeurs des écoles proches du lac de Monteynard. Cette activité nécessite des investissements et des sources de financement diverses.

Mission n° 1 : renouvellement de la flotte de bateaux.

Dans une démarche environnementale, monsieur DIDIER a acquis, auprès du fournisseur BATELEC, un bateau électrique. Ce bateau est livré par le spécialiste du transport de bateaux, TRANSPORPLUS. Ce nouveau bateau vient en remplacement d'un ancien bateau à essence qui a été cédé à la société ALLEAU.

2.1. Comptabiliser la facture n° 2025-89 du 12 février 2025 (document 4).

2.2. Citer et justifier le compte à utiliser pour enregistrer les frais de livraison de la facture n° TE67 du 16 février 2025 (document 4).

2.3. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures de l'exercice 2025 relatives à l'utilisation et à la cession du bateau à essence. (documents 5 et 6).

Mission n° 2 : obtention des financements.

Pour financer une partie du nouveau bateau électrique, la SAS ENVOILE-TOI a obtenu une subvention de la part du Conseil départemental d'Isère dans le cadre de son programme de soutien à la transition énergétique (document 7). En complément de la subvention, la SAS ENVOILE-TOI a contracté un emprunt auprès de la Banque des Cimes (document 8).

2.4. Comptabiliser la notification et le versement de la subvention.

2.5. Comptabiliser la mise à disposition des fonds de l'emprunt.

2.6. Évaluer et comptabiliser l'opération d'inventaire relative à l'emprunt au 31 décembre 2025.

2.7. Citer et expliquer le principe comptable relatif à cette opération d'inventaire.

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE
Base documentaire : documents 9, 10 et 11

Monsieur Didier vous confie la préparation de certains travaux d'inventaire au 31 décembre 2025.

Mission n° 1 : opération d'inventaire concernant le mini-bus.

Face à l'engouement des stages pour les enfants, la SAS ENVOILE-TOI a acquis et mis en service le 1er juillet 2025 un mini-bus pour transporter les enfants et le matériel (document 9).

3.1. Évaluer et comptabiliser la dotation aux amortissements du mini-bus pour l'année 2025.

3.2. Présenter l'extrait du bilan de clôture au 31 décembre 2025 relatif au mini-bus en complétant l'annexe B (à rendre obligatoirement avec la copie).

Mission n° 2 : suivi d'un litige avec un ancien salarié.

La SAS ENVOILE-TOI est en litige avec un ancien salarié depuis le 1er septembre 2024 à la suite de la rupture de son contrat de travail (document 10).

3.3. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures nécessaires (courantes et d'inventaire) concernant le traitement de ce litige au cours de l'exercice 2025.

3.4. Indiquer et justifier l'impact global de ces écritures sur le résultat et sur la trésorerie de l'exercice 2025.

Mission n° 3 : autres opérations d'inventaire relatives aux clients.

Monsieur Didier vous demande de traiter trois opérations toujours en suspens et exposées dans le document 11.

3.5. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures nécessaires à l'inventaire 2025 concernant les opérations relatives aux clients.

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Extrait d'une note technique du Conseil national de l'ordre des experts-comptables

Suppression de la technique du transfert de charges

Note technique du Conseil national de l'ordre des experts-comptables

Préparée par la commission comptable du Conseil national de l'ordre des experts-comptables

[…]

Pour les situations suivantes, un traitement alternatif (visant à suppléer la suppression de la technique de transfert de charges) n'a pas été précisé par l'ANC :

- Avantage en nature : […]

À notre avis, pour pallier la suppression de la technique du transfert de charges, l'avantage en nature peut être comptabilisé au débit du compte 64, en contrepartie du crédit du compte 64193 (compte à créer).

Document 2 – Opérations courantes de la SAS ENVOILE-TOI du mois de juin 2025

Le 08 juin 2025 : émission de la facture n° 06-23 pour une vente de 15 combinaisons de nautisme et de 5 paddles adressée au client SEYSSINET pour un montant total brut de 4 000 € HT, remise de 10 %, règlement à 30 jours.

Le 10 juin 2025 : réception de la facture n° 4546 du garagiste DORNIC pour la réparation d'un véhicule utilitaire d'un montant de 300 € HT. Sur la facture figure la mention « TVA sur les débits ». L'échéance est fixée au 10 juillet 2025.

Le 12 juin 2025 : réception de la facture d'avoir n° AV4269 du fournisseur STARBOAT pour la déconsignation de 5 palettes consignées au prix unitaire de 20 € le 10 mai 2025. La déconsignation de chaque palette se fait au prix de consignation.

Le 16 juin 2025 : signature du bon de commande n° 45 pour l'achat de produits de nettoyage et d'entretien au fournisseur CLEAN PLUS. Montant brut HT : 600 €.

Le 20 juin 2025 : émission de la facture n° 06-24 pour des stages de canoë adressée au client CERN GRENOBLE pour un montant brut de 1 000 € HT, escompte de 2 % porté sur le décompte de la facture selon les conditions générales de vente.

Le 21 juin 2025 : réception de la facture n° FRA2106 du fournisseur italien de lunettes de soleil ITALIA SOL pour un montant total de 2 500 € HT (date d'échéance au 21 juillet 2025).

Le 25 juin 2025 : virement reçu de CERN GRENOBLE (avis de crédit n° 5794) en règlement de la facture n° 06-24 du 20 juin 2025.

Le 28 juin 2025 : émission de la facture n° 06-25 pour la vente de 5 voiles de kitesurf au client suisse LEMAN VOILE pour le montant brut unitaire de 1 200 € HT auquel s'ajoutent des frais de livraison forfaitaires de 100 € HT.

Le 29 juin 2025 : avis de débit n° 1342 pour un achat de 50 actions de la société ALPHAPLUS au prix unitaire de 100 € pour un placement de trésorerie à court terme. Sur l'avis de débit, la banque a prélevé une commission globale de 50 € HT soumise à TVA (TVA sur les débits pour la commission). Pour maximiser son résultat, monsieur DIDIER a fait le choix de suivre la méthode de référence pour les commissions sur titres.

Le 30 juin 2025 : réception de la facture d'avoir envoyée par le fournisseur de marchandises STARBOAT.

STARBOAT
SAS au capital de 50 000 €
85 Avenue des Erables
06800 Cagnes sur Mer

RCS 476125243

Avoir :
SAS ENVOILE-TOI
73, rue du lac
38650 Treffort

Facture n° A6-21 du 30/06/2025

Désignation	Montant
Ristourne 2nd trimestre 2025	800,00
Escompte facture D5-281	100,00
Montant brut	900,00
TVA 20 %	180,00
Net à votre crédit	1 080,00

Document 3 – Informations relatives aux opérations du mois de septembre 2025

- **Ventes de marchandises**
  - En France 10 000 € HT
  - En Italie 3 500 € HT

- **Achats de biens**
  - Marchandises en France 2 000 € HT
  - Marchandises en Allemagne 12 000 € HT
  - Immobilisations en France 30 000 € HT

- **Vente de prestations de services en France**
  - Montant facturés 3 000 € HT
  - Montants encaissés 1 200 € TTC

- **Achats de prestations de services en France**

	Montants facturés en €			Montants payés en €		
	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC
Achats auprès de fournisseurs n'ayant pas opté pour les débits	10 000	2 000	12 000	5 000	1 000	6 000
Achats auprès de fournisseurs ayant opté pour les débits	1 000	200	1 200	2 500	500	3 000

- En cas de crédit de TVA, il sera reporté sur la déclaration du mois suivant.

Document 4 – Informations concernant l'acquisition du bateau électrique

La facture n° 2025-89 adressée le 12 février 2025 par le fournisseur BATELEC pour l'achat d'un bateau électrique comporte les informations suivantes :

- Prix d'achat HT du bateau modèle Standard Puissance 30 CV 30 000 €
- Remise 10 % 3 000 €
- Frais d'entretien (nettoyage de coque un an après la mise en service) 1 000 €
- TVA à 20 % 5 600 €

Le fournisseur BATELEC a opté pour les débits.

La facture n° TE67 adressée le 16 février 2025 par le transporteur TRANSPORPLUS pour la livraison du bateau électrique au lac de Monteynard comporte les informations suivantes :

- Frais de livraison HT 2 000 €
- TVA à 20 % 400 €

La mise en service du bateau électrique intervient le 17 février 2025.

Document 5 – Informations concernant la cession du bateau à essence

Le bateau à essence a été vendu le 1er juillet 2025 à la société ALLEAU au prix de 3 000 € HT (facture n° 07-02). Cette facture a été réglée par virement bancaire le 12 juillet 2025 (avis de crédit n° 5802).

Document 6 – Extrait de la fiche Immobilisation du bateau à essence dans le logiciel comptable

Immobilisation	Bateau à essence	**Durée**	10 ans
Date de mise en service	01/10/2018	**Coût d'acquisition**	8 500 €
Mode d'amortissement	Linéaire	**Valeur résiduelle**	500 €

Années	Base amortissable	Dotations aux amortissements	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable (VNC)
2018	8 000	200	200	8 300
2019	8 000	800	1 000	7 500
2020	8 000	800	1 800	6 700
2021	8 000	800	2 600	5 900
2022	8 000	800	3 400	5 100
2023	8 000	800	4 200	4 300
2024	8 000	800	5 000	3 500
2025	8 000	800	5 800	2 700
2026	8 000	800	6 600	1 900
2027	8 000	800	7 400	1 100
2028	8 000	600	8 000	500

Document 7 – Informations concernant la subvention

Le 30 juillet 2025 : le Conseil départemental d'Isère notifie à la SAS ENVOILE-TOI la subvention (non soumise à TVA) de 2 000 € pour l'achat du bateau électrique.

Le 15 septembre 2025 : le Conseil départemental d'Isère verse à la SAS ENVOILE-TOI la subvention de 2 000 € (avis de crédit n° 4860).

La SAS ENVOILE-TOI a fait le choix d'inscrire la subvention dans les capitaux propres.

Document 8 – Mail reçu de madame GHROU de la Banque des Cimes

De : fatima.ghrou@bqcimes.com 28/08/2025 à 09H00
Sujet : Obtention du prêt
Pour : a.didier@envoiletoi.com

Bonjour Monsieur DIDIER,

À la suite de notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme l'obtention d'un prêt pour financer l'acquisition du bateau électrique. Les fonds seront mis à disposition sur le compte de votre entreprise le 1er septembre 2025.

Je vous rappelle les caractéristiques de ce prêt :

- montant de l'emprunt : 6 000 € ;
- modalité de remboursement : par annuité constante de 2 162 € ;
- taux d'intérêt annuel : 4 % ;
- durée du prêt : 3 ans ;
- date de versement de la première échéance : 1er septembre 2026.

En vous remerciant pour votre confiance.

Fatima GHROU
Conseillère Entreprise
Banque des Cimes

- La SAS ENVOILE-TOI a reçu le 1er septembre 2025 l'avis de crédit n° 4845 relatif à ce prêt.

Document 9 – Informations concernant le mini-bus

Le mini-bus acquis et mis en service le 1er juillet 2025, présente les caractéristiques suivantes :

- prix unitaire d'acquisition : 100 000 € HT ;
- le mini-bus n'est pas un véhicule de tourisme ;
- durée d'utilisation : 5 ans ;
- la SAS ENVOILE-TOI n'a pas pu évaluer de valeur résiduelle de manière fiable ;
- amortissement par unité d'œuvre selon les kilomètres parcourus ;
- véhicule prévu pour rouler 200 000 kilomètres ;
- en 2025, le mini-bus devrait rouler 20 000 kilomètres.

Document 10 – Informations concernant le litige avec un ancien salarié

Un ancien salarié de la SAS ENVOILE-TOI conteste le motif réel et sérieux de son licenciement intervenu le 1er septembre 2024. Ce litige ne présente pas un caractère exceptionnel pour l'entreprise.
En 2024, les avocats de la SAS ENVOILE-TOI avaient estimé que la société pouvait être condamnée à verser 4 000 € de dommages et intérêts. Lors de l'inventaire fin 2024, une provision a été comptabilisée pour ce montant.
Le 17 juin 2025 le conseil des prud'hommes a condamné la SAS ENVOILE-TOI à verser des dommages et intérêts non soumis à TVA de 2 500 € (pénalité réglée le jour même par virement bancaire n° 5792).
Les deux parties n'ont pas fait appel. Ce litige est clos.

Document 11 – Autres opérations d'inventaire relatives aux clients

Opération n° 1 : location à l'entreprise CHEZVOUS

La SAS ENVOILE-TOI loue une partie inoccupée de ses locaux à l'entreprise locale CHEZVOUS. Un loyer trimestriel a été comptabilisé et encaissé le 1er novembre 2025 pour un montant total de 900 € HT. Il concerne les mois de novembre 2025, décembre 2025 et janvier 2026.

Opération n° 2 : difficultés du client GRENOBLE SANTÉ

Le client GRENOBLE SANTÉ rencontre des difficultés financières pour régler la facture n° 09-25 du 23 septembre 2025 d'un montant de 2 400 € TTC.
Au 31 décembre 2025, GRENOBLE SANTÉ n'a pas effectué de règlement et il a indiqué à la SAS ENVOILE-TOI qu'il pourra régler seulement 40 % de cette créance.

Opération n° 3 : facture à établir pour le client SUP'ISÈRE

Des planches à voile d'une valeur totale de 4 000 € HT ont été livrées au client SUP'ISÈRE en décembre 2025. La facture correspondante n'a pas encore été établie par la SAS ENVOILE-TOI.

ANNEXE A (à rendre obligatoirement avec la copie)

Tableau préparatoire à la déclaration de TVA du mois de septembre 2025

	Calculs et justifications	TVA due	TVA déductible
Ventes de marchandises en France			
Ventes de marchandises en Italie			
Achats de marchandises en France			
Achats de marchandises en Allemagne			
Achats d'immobilisations en France			
Ventes de prestations de service en France			
Achats de prestations de service en France			
TOTAL			
Montant de l'éventuelle TVA à décaisser			
Montant de l'éventuel crédit de TVA			

ANNEXE B (à rendre obligatoirement avec la copie)

Extrait de bilan de la SAS ENVOILE-TOI au 31/12/2025

ACTIF	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	VNC
Actif immobilisé			
Actif circulant			